



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Stationnement sans autorisation sur un emplacement réservé aux personnes handicapées : 259 infractions verbalisées en ce début d'année

---

13 MARS 2019

Pendant les mois de janvier et février, conformément au plan d'action régional de sécurité routière, nos services ont été particulièrement attentifs au stationnement gênant et dangereux, notamment sur les emplacements réservés aux personnes handicapées.

Au total, ce sont 259 infractions relatives au stationnement sur les emplacements réservés aux personnes handicapées qui ont été constatées et verbalisées sur les cinq communes de notre zone.

Outre les automobilistes qui se garent sur ces emplacements sans disposer de cartes, il y a également ceux qui disposent d'une carte non-valide. Afin de prévenir et de sanctionner les potentiels fraudeurs, nos policiers ont pu également tester un tout nouvel outil développé par le SPF Sécurité sociale : l'application Handi2park, qui renseigne instantanément sur la validité d'une carte de stationnement grâce au scan du code QR ou à l'encodage du numéro de la carte.

Chaque mois, une ou plusieurs priorités en matière de sécurité routière est mise en avant et fait l'objet d'une vigilance renforcée. Ces priorités sont annoncées chaque mois via la page Facebook de la zone :

 Police Bruxelles-Ouest Politie Brussel-West  
<https://www.facebook.com/zpz5340>



---

**Johan BERCKMANS**  
Commissaire Divisionnaire  
Porte-parole police

T | 02/ 412 62 55  
G | 0473/ 69 42 37